SALON DE PROVENCE LA VILLE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PLU

2D

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU 12 JUILLET 2017

Plan de zonage du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
du 12 juillet 2017 approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Nicolas ZIMMER
Maire de Salon-de-Provence

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

P.O.S. Approuvé par Arrêté Préfectoral du :	13 Juillet 1977
Révision Partielle approuvée le :	30 Juillet 1994
Révision prescrite par le Conseil Municipal du :	26 Janvier 1996
Révision Générale approuvée le :	12 Avril 2001
Révision Générale prescrite par délibération du Conseil Municipal du :	13 Décembre 2004
Révision Générale approuvée le :	24 Mars 2009
Modification n°1 approuvée le :	10 Février2011
Modification simplifiée n°1 approuvée le :	14 Décembre 2011
Modification simplifiée n°2 approuvée le :	5 Avril 2012
Modification n°2 approuvée le :	19 Décembre 2013
PLU mis en révision par délibération du Conseil Municipal du	16 juillet 2014
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du	19 mars 2019
Modification simplifiée n°1 approuvée le	12 juillet 2017

Légende :

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Marge de Reculement
- Zone Non-aedificandi
- Voie bruyante de type 1 à type 4

SERVITUDES D'URBANISME

- Périmètre d'attente de projet d'aménagement (art. L 123-2-a)
- Servitude de mixité Sociale (art. L 123-1-5)
- Périmètre de mixité Sociale (art. L 123-1-5-III)
- Orientation d'aménagement et de programmation (art. L 123-1-4)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Ouvrage public (numéro de ER)
- Voirie à créer (numéro et largeur de ER)
- Voirie à élargir (numéro et largeur de ER)
- Intention de création de voie nouvelle (numéro de ER)
- Carrefour à aménager

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT

- Forage de la crau

CANAUX

- Réseau hydraulique

RISQUES

- Secteur de risque de stagnation des eaux de ruissellement pluvial
- Secteur de risque de ruissellement des eaux pluviales
- Atlas des zones inondables (AZI) - Enveloppe hydrogéomorphologique

Secteur de risque d'inondation lié à la Touloubre :

- Risque d'inondation grave
- Risque d'inondation modéré

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À PRÉSERVER
(au titre de l'Article L 123-1-5- III-2° du code de l'urbanisme)

- Haies à conserver
- Immeubles ou ilôts à protéger
- Jardins à créer ou à conserver
- Arbres à conserver
- Alignements à conserver

(au titre de l'Article L 123-1-9- III-1° du code de l'urbanisme)

- Terrain cultivé en zone urbaine à protéger

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT
(au titre de l'article L 147-1 à L 147-7 du code de l'urbanisme)

- Type de zone

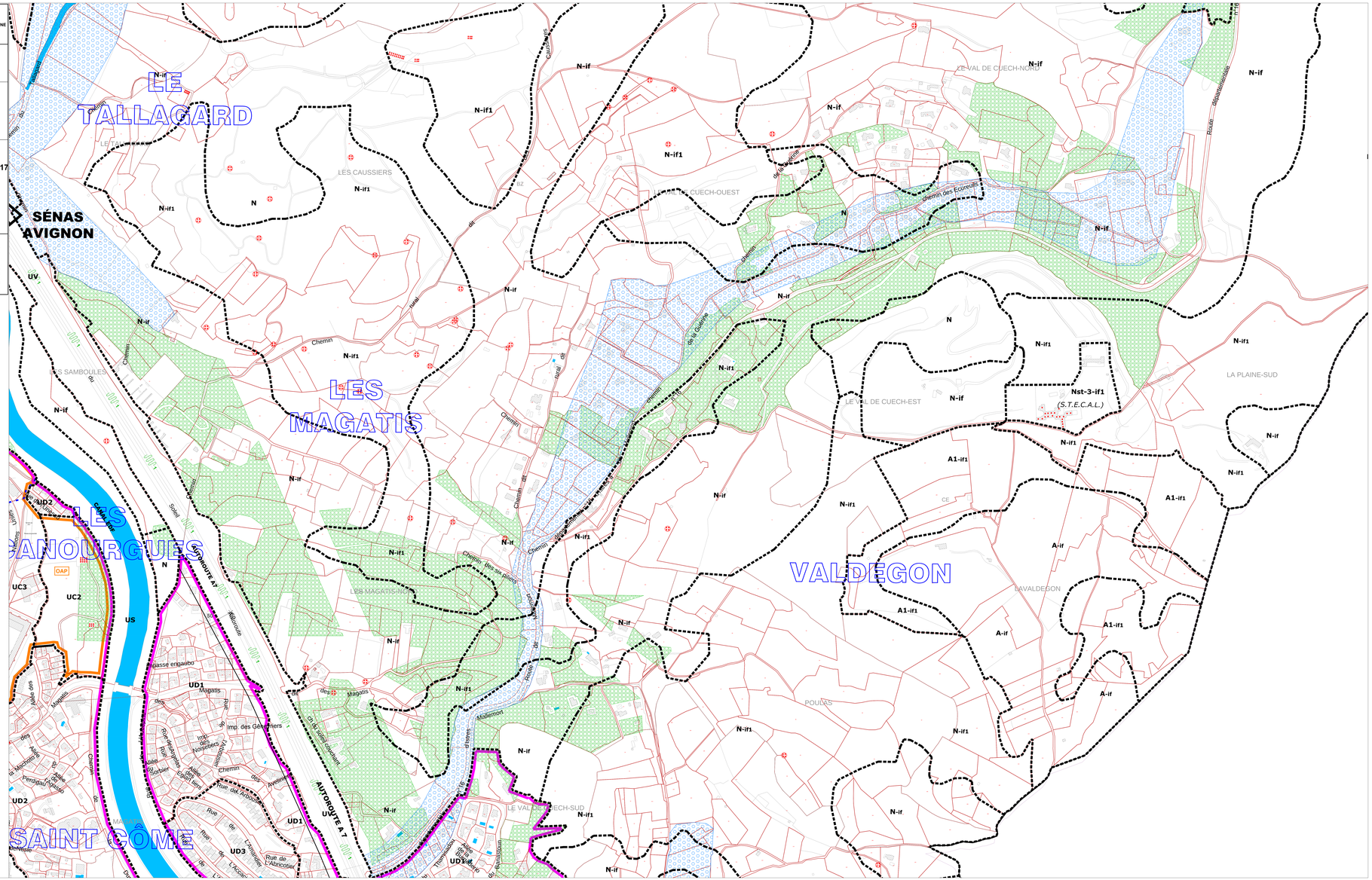
LE TALLAGARD
LES MAGATIS
LES CANOURGUES
SAINT CÔME
VALDEGON
SÉNAS
AVIGNON
LES CAUSSIERS
LE VAL DE CUECH-NORD
LE VAL DE CUECH-OUEST
LE VAL DE CUECH-EST
LE VAL DE CUECH-SUD
LA PLAINE-SUD
LES SAMBOULES
LES MAGATIS-NORD
CAVALDEGON
POULAS
Nst-3-if1
(S.T.E.C.A.L.)
N-if
N-if1
N
A1-if1
A-if
UC2
UC3
UD1
UD2
UD3
US
UV
OAP
Autoroute A 7
Route départementale
Chemin des Ecureuils
Chemin de la Cuirasse
Chemin des six pièces
Chemin des Magatis
Chemin du canal Cuchaud
Chemin du Moulin
Chemin du Soleil
Chemin du Mistral
Chemin du Tallagard
Chemin du Rural
Chemin du Mollemort
Chemin du Tilleres
Chemin du Thimonier
Chemin du Pont de Salon
Chemin du Coteau
Chemin du Vallon
Chemin du Ruisseau
Chemin du Bassin
Chemin du Pont
Chemin des Aveines
Chemin des Fontaines
Chemin des Abricotiers
Chemin des Amandiers
Chemin des Oliviers
Chemin des Pommiers
Chemin des Cerisiers
Chemin des Pêchers
Chemin des Figuiers
Chemin des Noyers
Chemin des Pins
Chemin des Cèdres
Chemin des Chênes
Chemin des Ormes
Chemin des Platanes
Chemin des Peupliers
Chemin des Saules
Chemin des Tamaris
Chemin des Mimosas
Chemin des Lauriers
Chemin des Roses
Chemin des Violettes
Chemin des Iris
Chemin des Tulipes
Chemin des Jonquilles
Chemin des Narcisses
Chemin des Pivoines
Chemin des Dahlias
Chemin des Glycines
Chemin des Bouleaux
Chemin des Sapins
Chemin des Hêtres
Chemin des Ormeaux
Chemin des Cèdres
Chemin des Chên